



Création d'une association de loi 1901

Par **Boo_ly**, le **04/11/2015** à **19:45**

Bonjour;

Nous sommes un jeune groupe de créateurs artistiques éparpillés partout en France qui avons construit un site web communautaire. Le principe de ce site est que chaque personne qui le souhaite puisse s'inscrire et venir partager ses créations dans un esprit collaboratif et bon enfant.

Néanmoins nous venons de mettre en place un système de donations qui nous aide à combler les coûts d'herbergement du site. Nous réfléchissons à nous déclarer comme une association de loi 1901, pour ouvrir un compte bancaire au nom de notre projet ainsi que pour l'officialiser (nous avons prévu de nous rendre à des festivals pour présenter notre activité, vendre les créations présentes sur notre site, etc.)

Mais malgré nos recherches, nous voulons être sur de ce que nous faisons car nous sommes un peu perdus dans ces appellations. L'association de loi 1901 est-elle la meilleure solution? Comment seront considérés les membres qui viennent poster leurs créations pour les partager une fois l'association créée? Ils contribuent à l'activité principale de notre site, mais nous ne pouvons pas référencer tout ce monde (à plus de 100 membres), la plupart sont anonymes à nos yeux. Si certains souhaitent vendre leurs œuvres via notre site, cela va-t-il poser problème?

C'est peut-être étrange comme questionnement, mais c'est vrai que nous ne sommes pas un rassemblement physique mais virtuel. Et nous avons trouvé trop peu d'exemple de ce cas.

Merci d'avance pour vos réponses et conseils.